Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/06/2023 à 17h05
Réference de l'AR : 054-200070324-20230622-2023_136-DE
Publié le 28/06/2023 ; Rendu exécutoire le 28/06/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Bénaménil, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mme Jocelyne CAREL, M. Didier COLIN, Mme Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, M. Ludovic CHAUMET, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Mmes Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Dominique ROBERT, M. Dominique ALISON, Mme Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Joël DONATIN

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christian GEX ***(pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE)***, Michel JACQUOT, Mme Christine L'HUILLIER ***(pouvoir à Jacques DEWAELE)***, MM. Serge DESCLE ***(pouvoir à M. Jean-Michel TRICOTEAUX),*** Bernard RATEAU, Mmes Murielle GRIFFOUL, Claude BAILLY ***(pouvoir à M. Christian FLAVENOT),*** MM. Gérald BARDOT ***(pouvoir à M. Ludovic CHAUMET),*** Michel BOESCH ***(pouvoir à Alexandra HUGO),),*** Frédéric BREGEARD ***(pouvoir à Mme Catherine PAILLARD)***, Pierre-Jean COURBEY ***(pouvoir à M. Benoît TALLOT),*** François FRASNIER ***(pouvoir à Mme Catherine LAURAIN)***, Etienne MAIRE ***(pouvoir à Mme Anne-Marie DI MARINO)***, Mme Colette MANSUY ***(pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD DU PLESSIX),*** M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX ***(pouvoir à Jonathan HAUVILLER)***, Mme Caroline THOMAS ***(pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO)***, MM., Jean-Luc DEMANGE ***(pouvoir à Mme Francine GARNIER)***, Matthieu SIGIEL ***(pouvoir à M. Gérard RITZ)***, Mme Ludivine GEANT ***(pouvoir à M. Edouard BABEL***), MM. Jean-Marie LARDIN ***(remplacé par M. Dominique ALISON),*** Ludwig MISCHLER ***(pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO),*** Mme Audrey FINANCE ***(pouvoir à M. Bernard MICLO)***, M. Jacques PISTER ***(pouvoir à Mme Florence DUPAYS)***

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Fabrice LASSIETTE, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Mmes Virginie GENOT, Marie VIROUX, Christelle VIVOT, M. Gérard COINSMANN

RAPPORTEUR : Mme Rose-Marie FALQUE

DÉLIBÉRATION N° 2023-136 : Propreté - Déchetterie de Lunéville - Convention de partenariat Association Recyclune

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a la charge de la compétence déchets sur son territoire qui comprend les missions de prévention des déchets et de promotion du geste du tri.

La CCTLB a identifié, parmi les pistes sur la réduction des déchets à la source, celle du réemploi.

L'Association RECYCLUNE, association d'intérêt général à but non lucratif, située au 4 rue Keller et Guérin 54300 Lunéville, développe une activité d'économie circulaire autour du réemploi et gère à ce titre un magasin « solidaire » dont les produits sont issus de diverses sources dont la récupération d'objets sur les déchetteries, les dons … Elle promeut également une démarche de sensibilisation au tri, réemploi et lutte contre les gaspillages de toutes sortes.

La CCTLB est propriétaire et exploitante de la déchetterie de Lunéville sise rue du Pré Contal.

L'Association a sollicité la CCTLB pour récupérer des objets provenant de cette déchetterie et leur donner une seconde vie.

Aussi, afin de lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi, objectifs communs aux deux partenaires, la CCTLB a décidé de mettre à disposition des objets récupérés à la déchetterie de Lunéville selon les modalités définies par une convention tri-annuelle qui prendra effet au 1er juillet 2023.

La présente convention aura pour objet :

- de définir les relations entre l'Association et la CCTLB au niveau administratif et technique concernant la déchetterie,
- de mettre à disposition gracieuse un point de stockage (*cabanon*) dans cette déchetterie pour la récupération des objets réutilisables (*liste des objets concernés en annexe 1 de la convention*),
- de préciser le cadre technique de réception, tri et réemploi de ces objets,
- de définir le cadre d'accès de l'Association à la déchetterie pour la récupération de ces objets et les permanences mensuelles,
- de permettre, par dérogation et compte tenu de la fréquentation de la déchetterie de Lunéville pour la récupération des objets, l'accès à la déchetterie de Lunéville pour ses propres déchets d'activité (DIB – cartons) dans une optique de rationalisation des déplacements et de diminution de son empreinte carbone conformément aux objectifs environnementaux des deux parties,
- de formaliser le partenariat existant sur les animations de préventions et d'actions diverses entre les ambassadeurs du tri de la CCTLB et RECYCLUNE (*programme annuel à élaborer et mis en place en accord des 2 parties*).

La présente convention est signée pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une fois par reconduction tacite pour une durée identique. Elle prendra effet à partir du 1er juillet 2023.

Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association RECYCLUNE

Fait et délibéré à Bénaménil, le 22 juin 2023.

Pour expédition conforme,

BRUNO MINUTIELLO
2023.06.28 16:56:36 +0200
Ref:20230628_163801_1-1-O
Signature numérique
le Président

Bruno MINUTIELLO